

Pas de développement durable sans solidarité avec le reste du monde !

CTE – 007M
C.P. – Première liste
des indicateurs de
développement durable

Mémoire de la Coalition québécoise contre les ateliers de misère (CQCAM)

Présenté à la Commission des transports et de
l'environnement en réaction à la première liste
d'indicateurs de développement durable du
gouvernement du Québec.

Septembre 2009



Cette publication a été produite par la Coalition québécoise contre les ateliers de misère (CQCAM), le 3 septembre 2009

Merci au Centre international de solidarité ouvrière (CISO) sans qui la production de ce mémoire n'aurait pas été possible.

Rédaction : Clara White (consultante) et Jean-François Michaud (CQCAM)

Révision linguistique : Véronique Brouillette (CSQ)

Conception graphique et mise en page : Cindy Savard (CISO)

Pour plus d'information :

Coalition québécoise contre les ateliers de misère (CQCAM)

565, boul. Crémazie Est, suite 3500

Montréal (Québec) H2M 2V6

Tél : 514 383-2266 poste 224 **Télec. :** 514 383-1143

Courriel : ateliers@ciso.qc.ca

Site web : www.ciso.qc.ca/ateliersdemisere

Dépot légal : Bibliothèque nationale du Québec

TABLE DES MATIÈRES

Introduction.....	4
1. Présentation de la Coalition québécoise contre les ateliers de misère et ses activités	5
2. Attentes de la CQCAM en matière de développement durable	6
2.1. Le développement durable est un concept tant social qu'environnemental.....	7
2.2. Le développement durable est un concept global.....	7
2.3. La voie vers le développement durable requiert des démarches contraignantes ..	8
3. La première liste d'indicateurs ne va pas assez loin	8
3.1. Les « effets de débordements » ne sont pas comptabilisés	8
3.2. Des indicateurs disparates et peu pertinents	10
3.3. Une approche « par capitaux » incomplète	11
4. Recommandations de la CQCAM.....	12

INTRODUCTION

Le Québec s'est doté en avril 2006 d'une Loi sur le développement durable dont les dispositions visent à intégrer progressivement la recherche d'un développement durable dans les politiques, les programmes et les actions de l'administration publique¹. Cette Loi prévoit également que ces politiques, programmes et actions soient évalués régulièrement grâce à des ensembles précis d'indicateurs,² lesquels doivent obligatoirement être soumis à la consultation publique avant d'être adoptés³.

Dès lors, le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a produit une première liste d'indicateurs dont le but est de surveiller et mesurer les progrès réalisés au Québec en matière de développement⁴.

Cette première liste d'indicateurs est actuellement soumise au processus de consultation publique prévu par la Loi. La CQCAM souhaite, dans ce contexte, faire connaître son point de vue sur cette liste au gouvernement afin que ses préoccupations en matière de droit des travailleurs et de consommation et production responsables sur le territoire québécois, comme dans le reste du monde, soient bien prises en considération et reflétées par les indicateurs.

Afin de bien transmettre les critiques et recommandations de la CQCAM, le présent mémoire, qui se veut une synthèse, présentera d'abord la CQCAM et ses activités. Il sera ensuite question de présenter les attentes de la CQCAM par rapport à la démarche de développement durable du Québec. Sera ensuite exposée la vision de la CQCAM à l'égard de la première liste d'indicateurs qui, selon nous, n'est pas suffisamment approfondie et constitue un instrument de suivi limité. Enfin, seront émises les recommandations principales de la CQCAM pour que les instruments de mesure et de suivi de la démarche soient plus pertinents et exhaustifs.

¹ Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.- *Une première liste des indicateurs de développement durable pour surveiller et mesurer les progrès réalisés au Québec en matière de développement durable – Document de consultation.*- Québec : Canada, janvier 2009, modifié le 12 juin 2009, p. 7

² Assemblée nationale.- *Loi sur le développement durable – Projet de loi n°118 (2006, chapitre 3).* – Éditeur officiel du Québec, Québec : Canada, avril 2006, 19 p.

<http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=5&file=2006C3F.PDF>

³ Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.- *Une première liste des indicateurs de développement durable pour surveiller et mesurer les progrès réalisés au Québec en matière de développement durable – Document de consultation.*- Québec : Canada, janvier 2009, modifié le 12 juin 2009, p. 7

⁴ *Ibid.*, p. 8

1. PRÉSENTATION DE LA COALITION QUÉBÉCOISE CONTRE LES ATELIERS DE MISÈRE ET SES ACTIVITÉS

La Coalition québécoise contre les ateliers de misère (CQCAM) est un regroupement de 33 organismes provenant autant du secteur syndical, des organisations non gouvernementales (ONG) œuvrant dans le domaine de la coopération internationale, que des associations étudiantes. Fondée en 2003, la coalition a pour mission de sensibiliser la population du Québec à l'existence des ateliers de misère et de développer des alternatives concrètes pour contrer la prolifération de ces ateliers au Sud comme au Nord. Une des alternatives mises de l'avant par la CQCAM est la politique d'approvisionnement responsable (PAR) qui est une politique mise en place par une organisation publique ou privée exigeant que tous les acteurs de la chaîne de production (fournisseurs et sous-traitants) respectent les critères suivants :

1. Que les produits aient été fabriqués dans des conditions de travail acceptables, c'est-à-dire respectant les normes fondamentales du travail, tout en respectant l'environnement;
2. Que les lieux de fabrication de ces produits soient révélés à l'institution (transparence);
3. Que les conditions de travail des travailleuses et travailleurs puissent être vérifiées de façon indépendante et à tout moment.

Au cours des dernières années, la CQCAM a été engagée en ce sens en accompagnant divers acteurs dans leur processus de mise en place et de suivi de leur PAR. De plus, elle a développé plusieurs outils pédagogiques pour accompagner les acteurs du Québec, du secteur public et

privé pour dans l'adoption et la mise en place de leur PAR.

Membres de la CQCAM 2008-2009

Aide internationale pour l'enfance (AIPE)
Alliance de la fonction publique du Canada - Québec (AFPC Québec)
Amnistie Internationale - section canadienne francophone
Au bas de l'échelle
Carrefour Tiers-Monde (CTM)
Centrale des syndicats du Québec (CSQ)
Centre des Travailleurs et Travailleuses Immigrants (CTI)
Centre international de solidarité ouvrière (CISO)
Coalition étudiante Trans-Actions Responsables (CÉTAR)
Comité pour les droits humains en Amérique latine (CCDHAL)
Confédération des syndicats nationaux (CSN)
Conseil central du Montréal métropolitain (CSN)
Conseil central de Québec Chaudière-Appalaches (CSN)
Conseil régional FTQ du Montréal métropolitain
Conseil régional FTQ de Québec - Chaudière-Appalaches
Équiterre
Étiquette.ca
Fédération autonome du collégial (FAC)
Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)
Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ)
FEM International
Ligue des droits et libertés - section de Québec
Oxfam-Québec
Plan Nagua
Syndicat des employées et employés de l'UQAM (SEUQAM-SFPQ 1294)
Solidarité populaire Estrie (SPE)
Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP-FTQ)
Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier (SCEP-FTQ)
Syndicat conseil du Québec unis (UNITE-HERE-FTQ)
Syndicat de la fonction publique du Québec (SFPQ)
Syndicat des employées et employés professionnels-les et de bureau (SEPB Québec)
Syndicats des professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ)
Syndicat des Métallos
Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP-FTQ)
Travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce (TUAC-FTQ)

La CQCAM est une table de concertation du Centre international de solidarité ouvrière (CISO), un organisme de solidarité internationale qui travaille à la promotion des droits du travail. Le CISO, créé en 1975 à l'initiative de plusieurs militants syndicaux québécois, a comme mission de développer la solidarité internationale en renforçant les liens entre travailleuses et travailleurs d'ici et du Sud pour le respect de leurs droits, pour de meilleures conditions de travail et pour l'instauration d'une société plus juste et démocratique.

2. ATTENTES DE LA CQCAM EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

2.1. Le développement durable est un concept tant social qu'environnemental

Tout d'abord, il nous semble fondamental de revenir sur le concept même de développement durable. Rappelons que selon le rapport Brundtland de 1987, celui-ci se définit comme « un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion : le concept de « besoins », et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir. »⁵

Cette définition fait clairement ressortir que le développement durable est un concept aussi bien social qu'environnemental. En effet, ce sont bien nos techniques et notre organisation sociale qui font du tort à notre environnement et de nombreuses personnes tant dans les générations présentes que futures ne voient pas ou risquent de ne pas voir leurs besoins essentiels remplis. Dès lors, c'est à ces démunis du présent comme du futur que toute démarche de développement durable doit s'adresser en priorité.

Pour la CQCAM, les remarques précédentes sont fondamentales car elles permettent d'insister sur le fait que le développement durable passe autant par des améliorations techniques en matière de préservation de l'environnement que par des ajustements sociaux qui permettent une meilleure utilisation des ressources aujourd'hui comme demain.

Pour la CQCAM, ces ajustements sociaux revêtent la forme d'une meilleure prise en compte des droits des travailleurs partout dans le monde, ainsi que d'une adoption de modes de consommation et de production responsables qui favorisent un bon usage des ressources naturelles et le respect des personnes.

⁵ Commission mondiale de l'ONU sur l'environnement et le développement — Rapport Brundtland, *Notre avenir à tous (Our Common Future)*, Éditions du Fleuve, 1989 (Deuxième édition) Disponible en ligne: <http://www.sa-intl.org/index.cfm?fuseaction=Page.viewPage&pageId=617&parentID=473>

2.2. La développement durable est un concept global

A l'énoncé de ce qui précède, il devient évident que toute démarche de développement durable implique, certes, d'agir localement mais aussi de penser globalement, c'est le fameux « agir local, penser global » de René Dubos au Sommet de l'environnement de 1972.

En effet, les ajustements techniques et sociaux doivent être mis en place par tous les acteurs et agents à l'échelle de la planète car si, par exemple, d'un côté on améliore les droits des travailleurs sur un territoire donné mais, qu'en parallèle, on délocalise les emplois défavorisés vers d'autres pays, on n'aura pas contribué à réduire le nombre de démunis. On les aura seulement déplacés. À l'échelle globale, on n'aura pas contribué à l'accroissement du nombre de personnes dont les besoins essentiels sont satisfaits, on ne sera donc pas sur la voie du développement durable.

C'est pourquoi la CQCAM ne croit pas que l'on puisse raisonnablement considérer comme une démarche de développement durable valide celle qui ne prend pas en considération les « effets de débordements » des activités québécoises sur le reste du monde et particulièrement sur les pays du Sud.

2.3. La voie vers le développement durable requiert des démarches contraignantes

Dès lors, la CQCAM ne croit pas que les ajustements techniques et surtout sociaux requis pour atteindre le développement durable puissent se faire sur une base purement incitative. Elle considère au contraire que, pour que divers objectifs de développement durable puissent être atteints, il convient que les gouvernements adoptent des mesures contraignantes.

Ainsi, par exemple, pour que les modes de production et de consommation deviennent plus respectueux des droits des travailleurs et de l'environnement, la CQCAM considère qu'il convient que le gouvernement impose à tous les ministères, organismes et même entreprises qui travaillent avec lui d'adopter une politique d'approvisionnement responsable (PAR) qui s'applique aussi bien à eux qu'à leurs fournisseurs. Une telle politique doit permettre d'assurer que les biens et services achetés sont produits dans des conditions qui respectent les droits des travailleurs au Québec comme dans le monde.

En l'absence d'une telle démarche contraignante, tout porte à croire qu'une telle PAR ne sera jamais adoptée. En effet, maintes initiatives volontaires encouragées par le gouvernement au cours des dernières années se sont avérées inefficaces jusqu'à ce que le gouvernement adopte des lois contraignantes. Ce fut le cas avec l'initiative de l'équité salariale qui ne s'est concrétisée que lorsque le gouvernement a adopté la Loi sur l'équité salariale. Il en va de même pour la Loi sur les pensions alimentaires. L'incitation à la discrimination positive dans l'embauche et la clause environnementale de 1992 de la Politique sur les marchés publics qui ne sont pas des lois contraignantes semblent confirmer le constat.

En bref, une démarche volontaire et la promotion de pratiques responsables ne suffisent pas pour que la responsabilité sociale des entreprises, des organisations et des institutions soit réellement appliquée et que les droits des travailleurs et travailleuses soient respectés. Il faut nécessairement l'adoption de lois contraignantes.

3. La première liste d'indicateurs ne va pas assez loin

Vu les attentes de la CQCAM, la première liste d'indicateurs de développement durable ne va pas assez loin pour assurer un bon suivi de la démarche de développement durable du Québec.

En effet, si le texte introductif à la première liste d'indicateurs de développement durable semble indiquer que le gouvernement souhaite prendre la voie d'une « durabilité forte » en s'appuyant sur une approche par capitaux qui reconnaît l'égale valeur entre les capitaux économique, produit, humain, social et environnemental, et par conséquent l'impossibilité de les substituer totalement les uns aux autres, on constate rapidement que tel n'est pas le cas et ce, pour au moins trois raisons. D'abord, les impacts globaux des activités québécoises (présentés dans le document sous le vocable « effets de débordements ») ne sont pas pris en compte par la première liste d'indicateurs de développement durable. Ensuite, les indicateurs retenus sont disparates et incomplets. Enfin, l'approche par les capitaux retenue est largement galvaudée et vidée de principaux fondements scientifiques.

3.1. Les « effets de débordements » ne sont pas comptabilisés

Le concept de développement durable ne peut se limiter à une application locale. Dès lors, la mesure de toute démarche de développement durable implique pour la CQCAM que soient comptabilisées aussi bien les externalités locales des activités québécoises que les externalités produites à l'étranger (effets de débordements ou *transboundary effects* en anglais).

Pourtant, à la page 29, le document de consultation indique que certes « **le Québec n'est pas un État isolé, pas plus que les autres États** », mais que « **s'il peut être important de contrôler les externalités induites par nos propres actions, on doit noter toutefois qu'aucun État n'a encore intégré de façon satisfaisante la question des effets de débordements dans ses indicateurs de développement durable.** »

Bref, le document balaie du revers de la main la nécessité de prendre en compte les effets de débordements des activités économiques québécoises, ce qui se reflète nécessairement dans la liste d'indicateurs proposés.

Ainsi, l'**indicateur 3** « Distribution du plus haut niveau de diplomation » ne rend-il aucunement compte de la problématique du « pillage » des cerveaux des pays en développement. En effet, si la proportion de la population diplômée d'un deuxième ou troisième cycle universitaire augmente parce que le Québec a reçu un grand nombre de travailleurs qualifiés des pays du

Sud, le Québec pourra-t-il pour autant en conclure qu'il a contribué au développement durable? N'aura-t-il pas juste contribué au déplacement de la main-d'œuvre qualifiée de pays qui ont pourtant besoin de leurs diplômés pour avancer sur la voie de leur propre développement durable? Il est clair qu'il faudrait ici mettre en perspective le taux de nouveaux diplômés annuels au Québec avec le nombre d'immigrants qualifiés reçus, sans oublier bien sûr de déduire les diplômés québécois qui auront eux-mêmes choisi l'émigration.

Autre exemple, **l'indicateur 2** « Espérance de vie en bonne santé » n'est pas non plus comme tel représentatif de l'avancée ou pas du Québec sur la voie du développement durable. En effet, si l'état de santé de la population au Québec s'améliore parce que l'on a délocalisé les activités nuisibles pour la santé vers les pays du Sud, le Québec aura-t-il pour autant contribué au développement durable global? Il est important ici de définir un indicateur qui permette d'évaluer non seulement la santé des Québécois mais aussi celle des travailleurs à travers le monde qui travaillent pour le Québec. Alternativement, on pourrait évaluer la santé du capital humain au service du Québec en vérifiant le nombre d'entreprises québécoises qui appliquent une charte de responsabilité sociale pour leurs activités tant au Québec qu'à l'étranger, et qui l'imposent également à leurs sous-traitants, ou encore en relevant le nombre d'entreprises québécoises qui ont obtenu ou cherchent à obtenir une certification SA8000 (garantissant des conditions de travail sûres et décentes) de Social Accountability International⁶. Mieux encore, la CQCAM considérerait comme un grand pas sur la voie du développement durable que l'obtention d'une politique d'approvisionnement responsable (PAR) soit rendue obligatoire pour tous les organismes qui travaillent avec le gouvernement et qu'un indicateur permette d'évaluer le nombre et les avancées des organismes engagés dans cette voie.

Trois autres exemples encore. D'abord, **l'indicateur 6** « Répartition du revenu » : si la répartition semble devenir plus égalitaire parce qu'on a délocalisé les emplois mal payés vers le Sud et créé plus d'emplois mieux rémunérés dans l'économie du savoir en faisant venir des travailleurs qualifiés du Sud, devra-t-on pour autant dire que le Québec contribue à l'amélioration du bien-être global et donc au développement durable? Il faut que l'indicateur 6 considère les revenus des travailleurs employés par des entreprises ou des organisations québécoises à l'étranger.

Ensuite, **l'indicateur 10** « Avoirs nets des ménages » : Si les actifs des québécois augmentent grâce à des investissements qui pillent les ressources des pays du Sud, pourra-t-on considérer que le Québec favorise le développement durable? Il faudrait ici inclure un indicateur qui permette d'évaluer non seulement la quantité des avoirs des ménages, mais aussi leur qualité. On pourrait ainsi vérifier le nombre de ménages qui placent leurs avoirs dans des fonds d'investissement responsables. Un indicateur de flux pourrait être l'évolution de la quantité d'argent québécois placé dans de tels fonds.

⁶ Rapport Brundtland, Op.cit. (5)

Enfin, **l'indicateur 11** « Actifs du gouvernement » : si ceux-ci augmentent grâce à la prédation des actifs étrangers, en diminuant l'aide au développement et en exigeant un plus grand remboursement de la dette des pays du Sud par exemple, contribuera-t-on pour autant au développement durable? Il nous faut ici connaître d'autres données telles que, par exemple, le pourcentage du PIB du Québec consacré à l'aide au développement.

On pourrait continuer la liste avec l'analyse des indicateurs environnementaux qui posent les mêmes problèmes d'exportation des externalités négatives des activités québécoises vers le Sud. Si, par exemple, on exploite moins le bois québécois mais plus le bois tropical, on délocalise les industries les plus polluantes et à usage intensif en eau, etc.

Ce qui ressort de cette courte analyse de quelques indicateurs, c'est que vouloir parler d'avancées sur la voie du développement durable sans prendre en considération les impacts des activités québécoises dans le reste du monde n'a pas de sens si l'on considère qu'il s'agit d'un concept global par définition. On ne peut donc pas omettre la problématique de la mesure des effets de débordements et il faut que le Québec fasse preuve d'innovation et d'audace pour développer un système d'indicateurs qui permette de les prendre en compte.

3.2. Des indicateurs disparates et peu pertinents

Par ailleurs, les indicateurs retenus ne semblent pas toujours pertinents pour mesurer les avancées du développement durable au Québec même. La liste qui nous est présentée paraît un peu confuse.

Ainsi, si nous reprenons **l'indicateur 1** « Taux d'activité » : est-ce que le fait d'avoir un emploi garantit que l'on vit bien? Que dire des caissières de supermarchés qui doivent vivre avec des horaires hyper-flexibles et un salaire de misère? Il faudrait donc connaître non seulement le taux d'activité mais aussi le niveau de salaire, le type et le statut d'emploi (durée indéterminée, durée déterminée, temps partiel choisi ou non, autonome, etc.).

De la même façon, **l'indicateur 2** « Espérance de vie en bonne santé », on voit qu'il présente un biais majeur, celui de se baser sur les auto-déclarations des gens. Les réponses obtenues dépendront donc des perceptions individuelles. Dès lors, on peut affirmer que cet indicateur est creux même pour l'analyse des tendances au niveau du Québec. Pour évaluer l'état de santé des personnes, il nous faut un indicateur fondé sur des données observables, fournies par le système de santé et non sur des perceptions. Par exemple, on pourra indiquer l'âge moyen de survie sans handicap, l'espérance de vie à la naissance, le temps d'attente pour des services importants tels que les imageries par résonance magnétique, etc.

Enfin, **l'indicateur 10** « Avoirs nets des ménages » n'est pas représentatif en l'état. Il serait important de connaître, non seulement la moyenne et la médiane, mais aussi l'écart-type, pour avoir une idée de ce qui se passe réellement en termes de répartition des avoirs nets au Québec. De plus, si un individu a moins d'actifs nets parce qu'il se donne la peine de consommer et d'investir de façon responsable et plus coûteuse, il risque de faire baisser la valeur moyenne

de l'indicateur même s'il contribue davantage au développement durable que son voisin qui, lui, ne fait preuve d'aucune conscience environnementale et sociale dans sa consommation. Il faudrait penser à un moyen de faire ressortir ces comportements responsables au niveau des indicateurs. On pourra, par exemple, considérer la part des achats éthiques et biologiques dans le panier de consommation des ménages québécois ainsi que son évolution.

Et encore une fois, on pourrait continuer l'analyse de la même manière avec les indicateurs de capital naturel. La conséquence de ce qui précède est que la liste d'indicateurs proposée est un miroir aux alouettes. Elle promet beaucoup et offre finalement des indicateurs isolés et souvent vides de sens qui pourront être, certes, de bons instruments de communication mais pas des instruments fiables de mesure de la démarche de développement durable du Québec.

3.3. Une approche « par capitaux » incomplète

Au premier abord, l'initiative du gouvernement de s'appuyer sur une approche par capitaux apparaît louable, puisque cela marque une volonté d'aborder la démarche de développement durable du Québec sous l'optique de la durabilité forte.

Pourtant, la méthodologie proposée ne semble pas complétée. En effet, l'approche par capitaux ne repose pas essentiellement sur la mesure, par un ou deux indicateurs, de chaque forme de capital (humain, social, produit, financier et naturel), mais sur d'autres traits qui sont absents de l'approche qui nous est présentée dans le document.

L'approche par capitaux est une approche qui vise à capter les évolutions du bien-être *per capita* dans un pays, une ville, etc. Pour ce faire, il faut calculer le stock disponible *per capita* pour chaque type de capital et ramener chacun de ces stocks dans une unité commune qui permette de les agréger pour dégager un indicateur global de bien-être *per capita*. L'approche par capitaux peut aussi bien être une approche par la durabilité faible que par la durabilité forte⁷. Elle implique aussi, et particulièrement dans sa version « forte », que l'on mesure les flux de capitaux, c'est-à-dire ce qui fait varier les stocks d'une période à l'autre. Cette analyse est centrale car c'est elle qui permettra de mieux comprendre la perte d'une forme de capital critique et les gestes à poser pour inverser la tendance. Pour être fonctionnelle, l'approche doit, selon Statistiques Canada⁸, reposer sur un cadre conceptuel clair qui vise à définir ce que l'on veut mesurer, puis sur un cadre strict et structuré de mesure, tel qu'un système de comptabilité nationale corrigé socialement et environnementalement⁹. Plusieurs modèles de comptabilité

⁷ Dans le premier cas, on retient l'hypothèse que, peu importe comment varient les différents stocks de capitaux, ce qui compte c'est le maintien du stock global de capital qui est l'indicateur du bien-être. Dans le second cas, on considère qu'on ne peut accepter la parfaite substituabilité entre les différentes formes de capitaux et qu'il existe des capitaux critiques dont le niveau ne devrait pas passer sous un certain seuil si l'on souhaite assurer le maintien du bien-être pour les générations actuelles et futures. Par exemple, le fait d'avoir plus d'argent n'aura que peu d'intérêt si l'on n'a plus d'eau de qualité à boire ou encore si on n'a plus de réseau social et qu'on se trouve totalement isolé.

⁸ SMITH Robert.- *Measuring the Sustainability of Well-Being: a Capital Approach*.- Statistics Canada, Paper prepared for the 30th General Conference of the International Association for Research in Income and Wealth, Portoroz: Slovenia, August 24-30 2008, p. 5

⁹ *Ibid.*, p. 12

nationale ainsi ajustés existent dont celui de l'ONU connu sous le nom de *System of Environmental and Economic Accounts*¹⁰.

Dès lors que l'on connaît ces points, on comprend mieux que l'approche proposée pour la liste I d'indicateurs est une approche par capitaux incomplète. En effet, les indicateurs sont calculés dans des unités disparates et ne peuvent donc pas être agrégés, en outre ils ne sont pas calculés *per capita*. Ensuite, le document précise bien que les flux ne sont pas pris en considération dans cette première liste d'indicateurs, ce qui aura pour effet d'empêcher d'en comprendre l'évolution. Il est dit que chaque fois que cela est possible, ils seront reflétés dans la liste II. On se heurte donc à un autre problème : la liste II est très vague et ne mentionne que rarement de potentiels indicateurs de flux. La liste II, elle-même, doit être revue et soumise à la consultation publique.

En bref, on peut déplorer de se trouver face à une liste d'indicateurs peu pertinente, qui ne considère aucunement les effets de débordements des activités québécoises et qui n'est pas suffisamment complète et structurée pour pouvoir permettre une application réelle de l'approche par capitaux. En outre, on peut regretter que la liste II ne soit pas soumise à la consultation ainsi que l'absence d'explications claires la concernant. Tout ceci nous pousse à penser que l'approche n'est pas complète pour le moment et que bien du travail reste à faire pour lui permettre d'atteindre son objectif principal, soit de mesurer les avancées du Québec en matière de développement durable.

4 Recommandations de la CQCAM

La CQCAM considère que la première liste d'indicateurs de développement durable du gouvernement du Québec est incomplète. Elle doit être bonifiée et mise en lien avec une liste II d'indicateurs, qui serait elle-même bonifiée et restructurée. C'est ainsi, et seulement ainsi, que l'on pourra obtenir des listes d'indicateurs solides, fondées sur une approche par capitaux scientifique. Partant de ce constat, la CQCAM émet les suggestions suivantes en direction du gouvernement.

1. Développer des indicateurs de liste qui permettent d'évaluer les impacts de la démarche de développement durable du Québec non seulement sur la société québécoise, mais aussi sur les autres pays et particulièrement les pays du Sud.

Les intrants et extrants des activités québécoises de production et de consommation doivent être comptabilisés afin d'avoir une image réelle de leurs impacts. C'est uniquement de cette façon que l'on pourra vérifier si les actions en faveur du développement durable sont positives ou négatives globalement et, par conséquent, si le développement durable du Québec ne se fait pas au détriment d'autres pays.

La liste d'indicateurs devra permettre de mesurer rigoureusement des phénomènes qualifiés d'inobservables dans le présent document de consultation tels que les effets de débordements

¹⁰ *Ibid.*, p. 12

territoriaux¹¹ ou encore la responsabilité sociale¹². Pour ce faire, on peut s'appuyer sur des indicateurs développés par diverses organisations telles que l'Ethical Trading Initiative (ETI)¹³ qui a développé des indicateurs pour mesurer les impacts positifs ou négatifs de plusieurs initiatives de responsabilité sociale ou encore le Global Reporting Initiative¹⁴ qui a développé des indicateurs pour mesurer le respect des droits du travail, des droits humains, etc.

En ce qui concerne les effets de débordements, plusieurs listes d'indicateurs utilisées dans le monde incluent une section « *Global Stewardship* » (gestion/intendance globale) qui comprend des indicateurs tels que la participation à l'effort global de réduction des externalités négatives (adhésion active à des accords internationaux)¹⁵. On pourrait ajouter des indicateurs tels que le nombre d'entreprises et d'organismes qui sont dotés d'une certification sociale comme SA8000 ou d'une PAR, l'investissement pour acquérir ce type de certification, le nombre d'entreprises qui imposent et vérifient l'application de critères sociaux auprès de leurs fournisseurs, etc.

2. Obliger les ministères, organismes et entreprises subventionnées par l'État à adopter des politiques d'approvisionnement responsable (PAR).

Cet objectif doit selon nous être non seulement proposé à ces acteurs, mais imposé par des mesures contraignantes, c'est-à-dire par une loi en bonne et due forme. À moyen terme, cette obligation devrait s'adresser à tous les organismes publics québécois, telles que les institutions scolaires, les villes, etc. Une PAR doit comporter les éléments suivants :

- des normes sociales basées sur les droits fondamentaux du travail tels que définis par l'OIT ;
- des normes environnementales minimales ;
- des mécanismes de contrôle et de vérification, incluant la mise en place de mesures correctives ;
- une obligation de transparence de la part des entreprises et des fournisseurs, notamment par la publication de rapports annuels et la divulgation publique des lieux de fabrication.

3. Développer des indicateurs précis pour évaluer la mise en œuvre de la Stratégie nationale de développement durable du Québec (liste II) par le gouvernement et les soumettre à la consultation.

Le gouvernement affirme que ces indicateurs de la liste II ont déjà été adoptés avec la Stratégie de développement durable. Pourtant, ils n'ont pas été soumis à la consultation et la liste ne semble pas disponible sur le site du MDDEP du Québec. Ils sont pourtant des instruments

¹¹ MDDEP.- Une première liste des indicateurs de développement durable pour surveiller et mesurer les progrès réalisés au Québec en matière de développement durable – Document de consultation.- Québec : Canada, janvier 2009, modifié le 12 juin 2009, p. 29

¹² MDDEP, ISQ.- Cadre de référence pour l'élaboration d'un système d'indicateurs de développement durable au Québec – Ébauche pour consultation interministérielle.- Québec : Canada, 17 mars 2008, p. 25.

¹³ Ethical Trading Initiative (ETI) [En ligne] www.ethicaltrade.org

¹⁴ Global Reporting Initiative (GRI) [En ligne] <http://www.globalreporting.org/>

¹⁵ SHERBININ (de) Alex.- "The Role of Sustainability Indicators as a Tool for Assessing Territorial Environmental Competitiveness".- Article presented at the International Forum for Rural Development, Brasilia: Brazil, 4-6 November 2003, p. 24

fondamentaux de suivi des actions gouvernementales en faveur de la mise en œuvre de la Stratégie. Il apparaît donc important que la société civile puisse avoir un droit de regard sur eux.

4. Réviser l'approche par capitaux présentée dans le document de consultation afin de s'assurer qu'elle s'appuie bien sur toutes les bases scientifiques actuellement connues. Elle pourra ainsi mieux rendre compte des avancées du Québec sur la voie d'un développement durable.

Dans cette optique, il convient de s'assurer que les indicateurs retenus puissent tous être ramenés à une même unité, qu'à chaque indicateur de stock corresponde un indicateur de flux et que toute cette information puisse être présentée dans un cadre comptable complet et rigoureux.

5. Établir un calendrier officiel en vue de la mise en place d'un système de comptabilité nationale socialement et environnementalement ajusté pour le Québec.

Il convient que le Québec se dote d'un véritable cadre de mesure du développement durable. Il peut s'appuyer en cela sur les travaux de Statistiques Canada¹⁶ sur le sujet qui suggère de recourir à des systèmes de comptabilité nationale ajustés environnementalement et socialement. En outre, certains États américains tels que le Minnesota¹⁷ ou la Virginie de l'Ouest¹⁸ disposent de tels systèmes de comptabilité, il est donc possible de s'en inspirer. Ces systèmes, puisqu'ils s'inspirent des systèmes de comptabilité nationale classiques, inclut les importations et exportations pour les différentes formes de capitaux. Ils ouvrent donc la porte au calcul des impacts du développement durable du Québec sur le reste du monde par exemple en calculant parallèlement à l'importation de biens ou de capitaux ce qu'ils représentent comme « importation » de capital naturel étranger (eau, matières premières, etc.), d'émissions de gaz à effet de serre (ceux émis à l'étranger pour les produire) ou encore d'intensité de main-d'œuvre étrangère.

Une telle approche permettra de disposer d'un bilan global net des impacts sur le reste du monde et d'un véritable outil rigoureux d'évaluation de la démarche de développement durable, pour une approche de la durabilité forte, c'est-à-dire qui n'accepte pas que l'on opprime des travailleurs à l'étranger pour mieux accumuler du capital financier ou productif, ou encore, que l'on pollue plus ailleurs pour préserver ses propres écosystèmes chez soi, des comportements qui sont contraires à la définition même de développement durable, une notion globale qui implique l'amélioration de nos techniques et de notre organisation sociale dans le but premier de subvenir aux besoins des plus démunis de la planète dès aujourd'hui.

¹⁶ SMITH Robert.- *Measuring the Sustainability of Well-Being: a Capital Approach*.- Statistics Canada, Paper prepared for the 30th General Conference of the International Association for Research in Income and Wealth, Portoroz: Slovenia, August 24-30 2008, 18 p.

¹⁷ CAMPBEL Daniel, OHRT Andrew.- *Environmental Accounting Using Emery: Evaluation of the State of Minnesota*.- United States Environmental Protection Agency (EPA), Narraganset: U.S.A., January 2009, 156 p.

¹⁸ CAMPBEL Daniel, MEISCH Maria.- *Environmental Accounting Using Emery: Evaluation of the State of West Virginia*.- United States Environmental Protection Agency (EPA), Narraganset: U.S.A., March 2005, 116 p.